

DÉLIBÉRATION N° CS 2021-03-044

ATELIER CYCLAB / TARIFS

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-et-un, le 27 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'Atelier Cyclab à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Gislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX
David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

1 pouvoir de Monsieur Julien GOURRAUD à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAZON – Hubert COUPEZ (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD
Julien GOURRAUD (*excusé*) – Pierre TUAL (*excusé*) – Éric GUINOISEAU (*excusé*) – Stéphane AUGÉ
Jean-Paul GAILLOT – Pascal ALVAREZ (*excusé*) – Jean-Paul HÉRAUDEAU – Sylvain FAGOT (*excusé*)
Laurent RENAUD – Alain FONTANAUD (*excusé*)

Secrétaire de séance

Monsieur Sylvain BARREAUD

Convocations envoyées le :

17 septembre 2021

Affichage de la convocation le : 17 septembre 2021

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

28 septembre 2021



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'atelier CyclaB est un tiers-lieu dédié à l'Économie Circulaire,

Considérant que des porteurs de projets seront hébergés pour prototyper leur concept d'économie circulaire,

Considérant que des sensibilisations et des ateliers pourront également être proposés,

Considérant que la salle pourra accueillir des ateliers de sensibilisation au zéro déchet et à l'économie circulaire,

Considérant tous ces moyens mis à disposition, il convient de voter les tarifs afin qu'ils puissent être appliqués,

Considérant les tarifs ci-après :

↳ **SENSIBILISATION ET ATELIERS**

ACTIVITÉS	TARIF	DURÉE
Visite inspirante, matériauthèque	200 €	2h
Visite inspirante, village circulaire	300 €	½ journée
Découverte de l'Économie Circulaire	300 €	½ journée
Visite thématique	300 €	½ journée
Mise en œuvre de l'Économie Circulaire	1 200 €	2 jours
Workshop matière	800 €	1 journée
Preuve de concept	50 €	Heure
Défi circulaire	400 €	½ journée
Immersion circulaire	En fonction du projet	1 à 3 jours

↳ **LOYER POUR LES PORTEURS DE PROJET**

	ANNEE 1		ANNEE 2	
	Tarif/mois	Tarif/année	Tarif/mois	Tarif/année
Porteur de projet	120 €	1 200 €	240 €	2 400 €
Étudiant / Demandeur d'emploi (Tarif réduit)	20 €	180 €	40 €	360 €
Entreprises locales pour des stagiaires / alternants	80 €	720 €	-	-
FORFAIT FLEXIBLE	10€/la journée			



PACKS SENSIBILISATION POUR LES PARRAINS

PACK	TARIFS	COMPOSITION
PACK TROPHÉES	1 000€	Partenaire des trophées CyclaB de l'économie circulaire.
PACK ATELIER	2 500€	Partenaire des trophées CyclaB de l'économie circulaire. Accueil 2 jours/an dans l'Atelier CyclaB pour sensibiliser les équipes et les clients à l'économie circulaire.
PACK ATELIER EXPERT	4 000€	Partenaire des trophées CyclaB de l'économie circulaire. Accueil dans l'atelier 4 jours/an pour sensibiliser les équipes et les clients à l'économie circulaire, suivi d'ateliers thématiques. 2 jours de « workshop ».

LOCATION DE LA SALLE FORUM

	Tarif à la journée
LOCATION	Gratuit
FORFAIT NETTOYAGE	25€

Ces explications entendues, Madame la 3^{ème} Vice-présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
18 membres présents, 19 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Prend en compte les tarifs de l'Atelier CyclaB,
- Autorise Monsieur le Président ou Madame la 3^{ème} Vice-présidente à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 28 septembre 2021

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



